

## L'autorisation de stationnement

Une autorisation de stationnement peut être délivrée\* aux habitants et commerçants de l'Espace Marché et du Vieux village qui en font la demande.

L'autorisation de stationnement se présente sous la forme d'un macaron qui devra être apposé de manière visible sur le pare-brise du véhicule.

\* Sur production des justificatifs demandés

Il ne pourra être délivré qu'une seule autorisation de stationnement par foyer

Son prix est de 25 euros / an

Le formulaire de demande d'autorisation de stationnement est à retirer à l'accueil de la Mairie

### Attention

- L'autorisation de stationnement ne donne pas droit à une place réservée
- Elle ne vaut pas priorité sur les autres automobilistes
- Elle ne dispense pas du respect du code de la route

Ne pas jeter sur la voie publique

## Comment ça marche ?

Pour stationner dans la zone réglementée il est obligatoire d'afficher, de manière visible, un ticket d'horodateur derrière le pare-brise du véhicule et cela même durant les 30 premières minutes



Pour prendre un ticket, rendez-vous à l'horodateur le plus proche et tapez les chiffres de votre plaque d'immatriculation puis valider (bouton vert)

Par exemple



Pour les nouvelles plaques d'immatriculation tapez les 3 chiffres du milieu :



Mairie de Saint André de la Roche  
21, bld du 8 mai 1945  
Tél. 04 93 27 71 00

Police Municipale  
79, Quai de la Banquière  
Tél. 04 93 27 27 90



Commune de  
Saint-André de la Roche

En 2010  
le stationnement  
dans le centre ville  
sera réglementé

30  
minutes  
gratuites



# A partir du 1<sup>er</sup> février 2010

Le stationnement dans le centre ville sera réglementé

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, et le samedi de 9 h à 12 h (sauf jours fériés), tout automobiliste stationnant dans le centre ville devra prendre un ticket de stationnement

## TARIFS

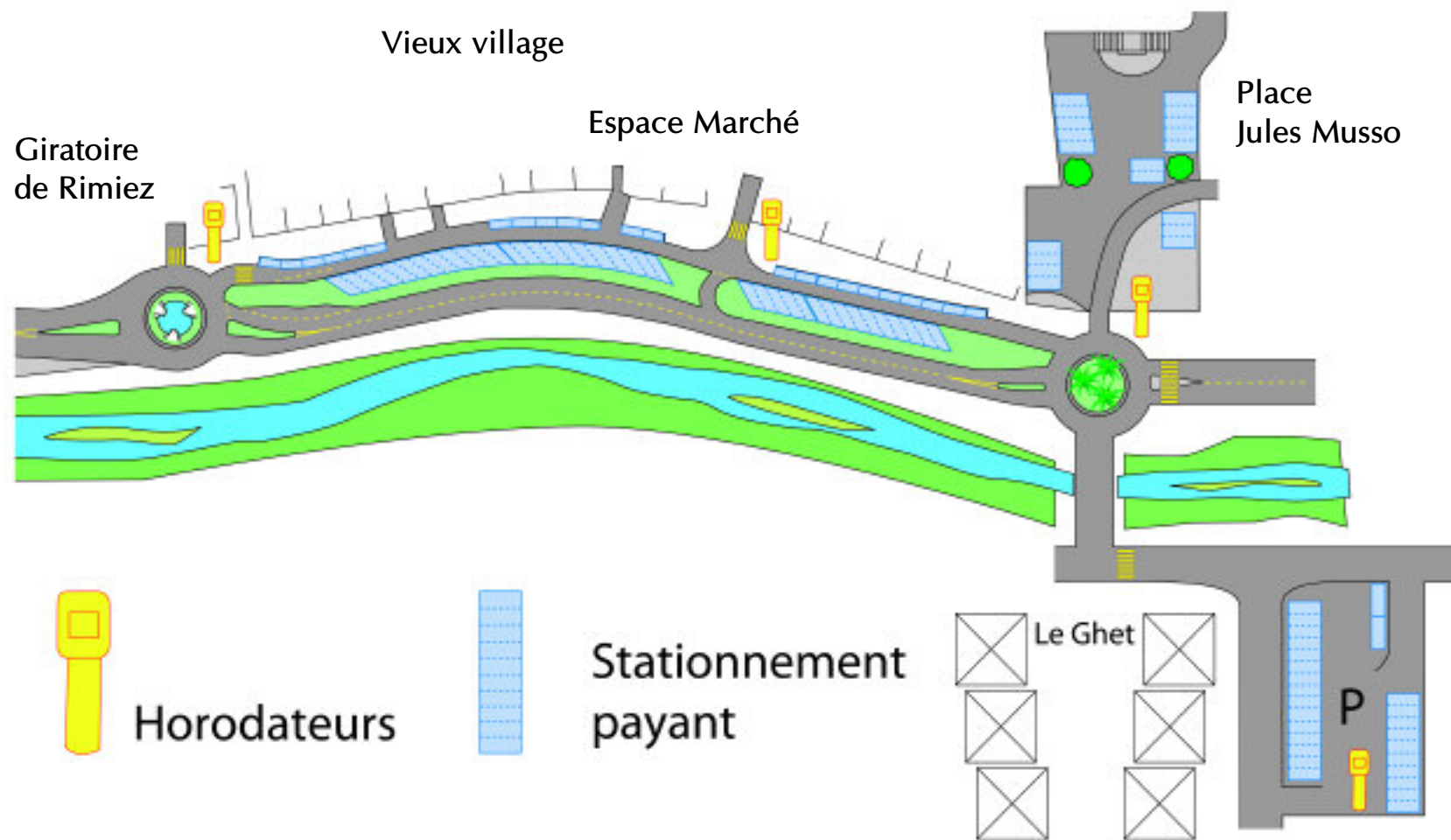
Les 30 premières minutes sont gratuites

puis

20 cts / 20 minutes

soit les 50 premières minutes = 20 centimes

Le stationnement, sur un même emplacement est limité à 3 heures maxi



Pour obtenir un ticket de stationnement, même pour le temps de gratuité, il vous suffit de taper sur le clavier de l'horodateur les chiffres de la plaque d'immatriculation de votre véhicule (Voir explications au verso).